AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0483
FR0013506730-FS0235

23 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mars 2023, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 mars 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VALLOUREC hors marché, intervenue dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VALLOUREC au sens de l'article précité.